

Image not found or type unknown



Je ne veux plus vendre

Par **Lynou**, le 19/11/2022 à 17:03

Bonjour

J'ai signé un mandat simple avec un agent immobilier mais je ne veux plus vendre ma maison, puis je bloquer les visites ??

Le marché immobilier est trop bas en ce moment

Merci pour votre réponse

Par **Zénas Nomikos**, le 19/11/2022 à 17:14

Bonjour,

je cite :

[quote]

Avant tout de chose, il faut vous référer aux conditions de résiliation que vous aurez obligatoirement stipulées dans le contrat avant signature avec votre agent immobilier.

[/quote]

Source :

<https://www.hosman.co/resiliation-mandat-simple>

Par **Zénas Nomikos**, le 19/11/2022 à 17:23

De plus, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature (Loi

HAMON).

[quote]

Aujourd'hui, les propriétaires disposent de 14 jours pour résilier un mandat de vente simple après la signature du contrat.

[/quote]

Source :

<https://www.proprioo.fr/guide/vendeur/mandats-immobiliers/lettre-resiliation-mandat-simple>

Par **Zénas Nomikos**, le **19/11/2022** à **17:27**

[quote]

Cas n°1. Vous avez opté pour un mandat simple

Il est parfaitement possible de retirer un mandat de vente simple à une agence. Sachez que la résiliation peut intervenir à deux stades :

à **l'issue de la période dite d'irrévocabilité** (vous devrez alors faire parvenir le courrier de résiliation 15 jours avant l'échéance du mandat), pendant le délai de rétractation (soit dans un délai de 14 jours à compter de la signature du mandat) mais à la condition que le mandat ait été signé au domicile du vendeur.

Dans tous les cas, résilier un mandat simple nécessite l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé réception.

[/quote]

Source :

<https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/vendre/comment-resilier-un-mandat-de-vente-immobiliere-article-29239.html>

Par **janus2fr**, le **20/11/2022** à **11:38**

Bonjour,

Si vous avez dépassé le délai de rétractation et tant que vous êtes dans la période d'irrévocabilité, vous restez lié par le mandat. Si l'agence trouve un acheteur, vous devrez vendre. Il faut donc voir avec elle si elle est d'accord, certainement contre dédommagement, pour annuler le mandat.